

Baisse d'impôts pour tous :

redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne.



Pour diminuer de 12 % l'impôt cantonal,
signez maintenant l'initiative !

www.baisse-impots.ch

Détacher et renvoyer

Initiative populaire « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne »

Les électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise :

« **Acceptez-vous la Loi sur la réduction de l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune, rédigée comme suit ?** »

- Art. 1 L'impôt cantonal sur le revenu et l'impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques, tels que résultant des barèmes fixés aux art. 47, 49 et 59 de la loi sur les impôts directs cantonaux et du coefficient annuel, sont chacun réduits de 12%.
- Art. 2 Le Conseil d'Etat applique la réduction prévue à l'article premier aux taux qu'il arrête conformément à l'art. 132 de la loi sur les impôts directs cantonaux.
- Art. 3 La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivant son adoption en votation populaire et s'applique dès cette période fiscale.



Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels: **22.11.2022** – Dernier délai pour la remise des listes de signatures aux Municipalités: **23.03.2023**
Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen(ne)s suisses domicilié(e)s dans la commune ci-dessous. Les indications doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes : les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste. Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

N° postal :

Commune :

	Nom à la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance complète JJ-MM-AA	Adresse précise rue et n°	Signature indispensable	Contrôle laisser en blanc
1						
2						
3						
4						
5						

La **Municipalité** atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au registre du corps électoral à la date du
(jour du contrôle par le greffe) et que le nombre des signatures valables est de

Au nom de la **Municipalité**
(sceau et signature)

Conformément à l'art. 120 LEDP, la **Municipalité** adresse les listes de signatures attestées au Comité, le **06.04.2023** au plus tard. Le **Comité** remet l'ensemble des listes attestées au Bureau électoral cantonal le **13.04.2023** au plus tard.

Comité d'initiative : Céline Baux, Les Moulins ; Olivier Feller, Genolier ; Stéphane Krebs, Blonay ; Christian Marquis, Aubonne ; Philippe Miauton, Lausanne ; Jacqueline Montandon-La-Longe Moser, Belmont-sur-Lausanne ; Romaine Nidegger, Saint-Sulpice ; Aude Pugin, Corseaux ; Christophe Reymond, Savigny ; Jean-François Thuillard, Froideville ; Regula Zellweger, Givrins. Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 124 LEDP.

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, **le plus rapidement possible mais au plus tard le 15.03.2023** à :
Comité d'initiative « Baisse d'impôts pour tous », CP 1215, 1001 Lausanne

Baisse d'impôts pour tous :

redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne.

L'Etat prélève trop dans votre poche

- Depuis des années, le Canton de Vaud impose exagérément les contribuables, bien davantage que la plupart des autres cantons, alors qu'il réalise des bénéfices supérieurs à 600 millions de francs chaque année. Cela ne doit plus durer.
- L'initiative «Baisse d'impôts pour tous» a pour objectif de redonner du pouvoir d'achat à tous les contribuables vaudois en diminuant de 12% la facture d'impôt cantonal (revenu et fortune). Elle n'affectera pas les prestations de l'Etat puisque seuls ses bénéfices seront diminués. Elle est donc supportable pour les finances publiques.
- L'initiative soulage clairement la classe moyenne. Cette baisse d'impôts fera revenir l'imposition à un niveau un peu plus raisonnable en comparaison des autres cantons. Elle ne concerne pas les plus riches contribuables au bénéfice du bouclier fiscal.

Une solution efficace

- L'initiative est simple: la baisse de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune s'applique à tous les contribuables.
- L'initiative est efficace: moins d'impôts signifie davantage de dépenses de consommation, d'investissements et de places de travail. A son tour, ce cercle vertueux générera de nouvelles recettes fiscales.
- Les prix de l'énergie et de nombreux biens et services augmentent. La classe moyenne a plus que jamais besoin de récupérer du pouvoir d'achat. L'initiative apporte une bouffée d'oxygène bienvenue.
- L'initiative peut être mise en œuvre facilement et dans le respect de l'autonomie communale. En effet, elle ne touche pas l'impôt communal.

Plus d'informations sur le site internet www.baisse-impots.ch

Cet argumentaire n'engage que ses auteurs

----- Détacher et renvoyer -----

Toutes les feuilles de signatures, même incomplètes, doivent être renvoyées le plus rapidement possible mais au plus tard le 15.03.2023

Je souhaite recevoir des feuilles de signatures supplémentaires

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA, localité :

Pour soutenir la campagne :
IBAN : CH20 0900 0000 1601 3572 8



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare



50247535
000604

LA POSTE



Comité d'initiative
«Baisse d'impôts pour tous»
Case postale 1215
1001 Lausanne